

ISBN 92-64-01058-0

Le plan stratégique de l'Agence pour l'énergie nucléaire

2005-2009

Résumé

© OCDE 2005
NEA n° 6075

AGENCE POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE
ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions de l'OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

L'AGENCE DE L'OCDE POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN) a été créée le 1^{er} février 1958 sous le nom d'Agence européenne pour l'énergie nucléaire de l'OECE. Elle a pris sa dénomination actuelle le 20 avril 1972, lorsque le Japon est devenu son premier pays membre de plein exercice non européen. L'Agence compte actuellement 28 pays membres de l'OCDE : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la République de Corée, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe également à ses travaux.

La mission de l'AEN est :

- d'aider ses pays membres à maintenir et à approfondir, par l'intermédiaire de la coopération internationale, les bases scientifiques, technologiques et juridiques indispensables à une utilisation sûre, respectueuse de l'environnement et économique de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ; et
- de fournir des évaluations faisant autorité et de dégager des convergences de vues sur des questions importantes qui serviront aux gouvernements à définir leur politique nucléaire, et contribueront aux analyses plus générales des politiques réalisées par l'OCDE concernant des aspects tels que l'énergie et le développement durable.

Les domaines de compétence de l'AEN comprennent la sûreté nucléaire et le régime des autorisations, la gestion des déchets radioactifs, la radioprotection, les sciences nucléaires, les aspects économiques et technologiques du cycle du combustible, le droit et la responsabilité nucléaires et l'information du public. La Banque de données de l'AEN procure aux pays participants des services scientifiques concernant les données nucléaires et les programmes de calcul.

Pour ces activités, ainsi que pour d'autres travaux connexes, l'AEN collabore étroitement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne, avec laquelle un Accord de coopération est en vigueur, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales opérant dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Published in English under the title : **The Strategic Plan of the Nuclear Energy Agency 2005-2009 – Summary**

© OCDE 2005

Toute reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes doivent être adressées aux Éditions de l'OCDE rights@oecd.org ou par fax (33-1) 45 24 13 91. Les demandes d'autorisation de photocopie partielle doivent être adressées directement au Centre français d'exploitation du droit de copie, 20 rue des Grands Augustins, 75006 Paris, France (contact@cfcopies.com).

Les Éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16.
Imprimé en France.

I. Introduction et changements du contexte

Le premier Plan stratégique de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) a été adopté en 1999. Il a été en général jugé approprié, complet et d'une grande utilité. Pour aider ses pays membres à répondre aux défis énergétiques, environnementaux et sociaux prévisibles des cinq prochaines années, l'AEN a établi un nouveau Plan stratégique couvrant la période 2005-2009. Dans la mesure où ils vont modeler le rôle et les activités de l'AEN, les récents bouleversements du paysage énergétique et nucléaire mais aussi les transformations de l'OCDE ont servi de base à cette nouvelle version du Plan.

La consommation d'énergie poursuit sa croissance inexorable, avec des combustibles fossiles qui dominent toujours le parc énergétique. Si les ressources énergétiques de la planète doivent pouvoir satisfaire la demande à moyen terme, la sécurité d'approvisionnement, l'investissement dans les infrastructures énergétiques et les menaces que la production d'énergie représente pour l'environnement ne cessent d'inquiéter.

Les **préoccupations concernant le changement climatique** continuent à croître. En 2030, les émissions de CO₂ devraient être de 70 % supérieures au niveau actuel, sachant que ce sont les pays en développement qui se substitueront progressivement aux pays développés pour produire ces émissions supplémentaires. Pour pouvoir atteindre plus facilement les objectifs à court et à long terme des politiques énergétiques que les pays membres de l'OCDE ont arrêtées afin de parvenir au développement durable, ces derniers continueront de favoriser les économies d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables et les sources produisant moins de CO₂. En outre, beaucoup d'entre eux considèrent le recours à l'énergie nucléaire comme une option réaliste pour leur bouquet énergétique.

Malgré les hausses régulières de la demande d'électricité, **la contribution de l'énergie nucléaire à la production d'électricité dans les pays de l'OCDE se maintient autour de 24 %**. Grâce à la prolongation de la durée de vie des centrales, les fermetures ont été moins nombreuses que prévues. En outre, leur impact sur la production d'électricité a été amorti par la plus grande disponibilité des centrales et par l'augmentation de la puissance de certaines d'entre elles. Le coût de l'électricité produite par les centrales nucléaires actuelles soutient bien la comparaison avec celui des centrales thermiques classiques, y compris au gaz. La plupart des pays qui exploitent l'énergie nucléaire sont convaincus de son intérêt environnemental notamment pour réduire les émissions de CO₂ et respecter les engagements souscrits dans le Protocole de Kyoto.

Plusieurs pays qui s'intéressent depuis peu, ou de nouveau, à cette forme d'énergie ont pris des décisions en vue de son déploiement. La Finlande a décidé de construire une nouvelle centrale nucléaire et certains pays ont décidé de préparer ensemble une nouvelle génération de systèmes énergétiques nucléaires, c'est-à-dire les centrales nucléaires avec les installations du cycle du combustible correspondantes. Cette coopération s'inscrit dans les projets à long terme pour remplacer les centrales qui devront fermer.

Si certains pays de l'OCDE ont mis fin, ces dernières années, à leur moratoire sur le nucléaire, d'autres, au contraire, ont décidé d'abandonner cette énergie à cause de l'inquiétude des populations concernant les conséquences d'un accident grave et le stockage des déchets radioactifs. **Pour rester une source d'électricité non fossile de premier plan, voire augmenter sa part du parc énergétique, l'énergie nucléaire doit relever plusieurs défis.** La sûreté des centrales nucléaires des pays membres de l'OCDE est bonne, mais le maintien d'un haut niveau de sûreté et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la réglementation nucléaire sont vitaux dans un contexte d'ouverture croissante des marchés, ce qui passe par des efforts toujours renouvelés. Nombreuses sont les centrales nucléaires qui arrivent aujourd'hui au terme de leur durée de vie initialement prévue et pour lesquelles il faudra choisir entre prolonger les autorisations ou déclasser. Sur les marchés actuels, la compétitivité de nouvelles centrales nucléaires n'est pas partout démontrée. Réduire les coûts en capital de ces installations représente un réel défi. Les progrès récents sur la voie de l'ouverture du dépôt de Yucca Mountain, aux États-Unis, et d'Olkiluoto, en Finlande, de même que la caractérisation de deux sites en Suède constituent des étapes importantes pour la validation des méthodes actuelles de stockage des déchets radioactifs de haute activité et du combustible usé, mais il y a encore du chemin à faire pour améliorer la confiance du public et des politiques dans le fait que ces déchets peuvent être gérés de façon sûre. La baisse continue des budgets publics de recherche n'est pas un phénomène nouveau. À long terme pourtant, la perte de compétences, d'installations et de données risque de compromettre sérieusement la pérennité des infrastructures techniques et scientifiques, de restreindre les transferts de connaissances aux nouveaux venus, voire de décourager de jeunes scientifiques de travailler dans ce domaine. L'arrêt prolongé de la construction d'installations a également des effets sur les capacités, les compétences et les savoir-faire industriels. La présence de l'énergie nucléaire parmi les options crédibles pour l'avenir dépend par conséquent des solutions qui seront trouvées à ces problèmes.

Les gouvernements continueront de tableur sur des marchés concurrentiels pour obtenir de l'énergie à un coût acceptable. Or, pour résoudre certains problèmes importants mentionnés ci-dessus, l'ouverture des marchés ne

suffira pas. Veiller à ce que les politiques énergétiques et nucléaires nationales respectent les principes du développement durable relève bien évidemment de la responsabilité des gouvernements. Parmi ces principes, le bon fonctionnement des marchés, l'accès équitable à ces marchés, la protection de l'environnement et la sécurité d'approvisionnement à long terme resteront des priorités pour les gouvernements. L'information et la participation du public sont également de leur ressort.

Les gouvernements doivent établir les réglementations nécessaires et veiller à leur mise en œuvre, surtout dans les domaines dont la responsabilité leur incombe au premier chef, comme la sûreté nucléaire, la radioprotection, le stockage des déchets radioactifs, la non-prolifération et la sécurité nationale. Ce faisant, il leur faut s'assurer que ces réglementations intègrent les meilleures pratiques et les concepts les plus modernes et que toutes les technologies énergétiques soient traitées de la même manière. L'aide publique à la recherche et au développement restera déterminante pour le progrès technologique et elle contribuera à endiguer la disparition inquiétante de l'infrastructure technique et du capital humain dans les pays membres.

Pour accomplir cette tâche, les gouvernements pourront s'appuyer sur des évaluations internationales faisant autorité et sur des convergences de vues. En général, ils ont besoin que l'OCDE leur fournisse une vision cohérente et impartiale de toutes les sources d'énergie futures, dont l'énergie nucléaire, dans les contextes plus larges, énergétique, socioéconomique et environnemental. Ils peuvent, par ailleurs, profiter de la coopération internationale pour conserver leur expertise nucléaire ainsi qu'une solide infrastructure scientifique et technique.

Le **Plan stratégique** doit aider l'AEN à répondre aux besoins de ses pays membres à mesure qu'ils évoluent dans le domaine de l'énergie nucléaire y compris les applications des rayonnements ionisants. Le Plan se décompose comme suit : après l'introduction, le deuxième chapitre définit la mission et les objectifs généraux de l'AEN. Le troisième chapitre décrit les principaux domaines d'activité, ou « champs d'action stratégiques » de l'Agence, le quatrième les synergies avec d'autres organisations ou groupes, y compris au sein de l'OCDE, et le cinquième traite de l'efficacité de l'Agence. Les fondements juridiques de l'Agence pour l'énergie nucléaire et de ses activités figurent en annexe.

Le présent document résume les grandes lignes du Plan stratégique de l'AEN pour la période 2005-2009, dont le texte complet est disponible sur le site www.nea.fr.

II. Mission de l'Agence pour l'énergie nucléaire et champs d'action stratégiques

Mission de l'AEN :

Aider ses pays membres à maintenir et à approfondir, par l'intermédiaire de la coopération internationale, les bases scientifiques, technologiques et juridiques indispensables à une utilisation sûre, respectueuse de l'environnement et économique de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Fournir des évaluations faisant autorité et dégager des convergences de vues sur des questions importantes qui serviront aux gouvernements à définir leur politique nucléaire et contribueront aux analyses plus générales des politiques réalisées par l'OCDE concernant des aspects tels que l'énergie et le développement durable.

Pour s'acquitter de sa mission, l'AEN :

- constituera un cadre où les pays membres puissent **échanger informations et expériences** ;
- favorisera la **coopération internationale** dans le domaine nucléaire ;
- aidera les pays membres à **mettre en commun et à préserver leur expertise technique et leur capital humain** et soutiendra leurs activités nucléaires ;
- fournira aux pays membres des **analyses des politiques nucléaires**.

Les domaines qui suivent, considérés comme des « champs d'action stratégiques » dans la mesure où ils représentent les principaux secteurs dans lesquels l'AEN doit accomplir sa mission, resteront le noyau dur de l'activité de l'AEN : sûreté et réglementation nucléaires, gestion des déchets radioactifs, radioprotection et santé publique, sciences nucléaires, économie, ressources et technologie nucléaires, affaires juridiques, services de la Banque de données et information et communication. Toutefois, il existe d'autres domaines de travail de l'Agence qui sont, par nature, intersectoriels : le démantèlement, l'infrastructure scientifique et technique, les conséquences de l'ouverture des marchés ou les réacteurs de la prochaine génération. Ces sujets seront abordés dans chaque champ d'action stratégique pertinent et bénéficieront d'une attention particulière car il s'agira de faire en sorte, d'une part, qu'ils soient effectivement traités de façon satisfaisante et, d'autre part, que les activités correspondantes soient bien coordonnées au sein de l'Agence.

Dans le choix des champs d'action stratégiques, une attention particulière a été portée aux travaux d'autres organisations internationales et à la valeur ajoutée que l'AEN peut apporter étant donné ses atouts et ses spécificités, notamment sa composition, ses méthodes de travail, sa structure, son expérience et ses résultats antérieurs.

Sûreté et réglementation nucléaires

Mission : Aider les pays membres à garantir de hauts niveaux de sûreté dans l'exploitation de l'énergie nucléaire en appuyant le développement d'une réglementation efficace et efficiente ainsi que des moyens de contrôle des installations nucléaires, et en aidant à préserver et enrichir la base de connaissances scientifiques et technologiques.

Des niveaux de sûreté nucléaire élevés représentatifs de l'état actuel des sciences et des technologies et une réglementation nucléaire efficace et de qualité sont deux objectifs interdépendants des pays membres. L'AEN aidera ces derniers à préserver et enrichir la base de connaissances scientifiques, techniques et réglementaires indispensables pour évaluer la sûreté de la conception, de la construction, de l'exploitation et du démantèlement des réacteurs nucléaires et d'autres installations nucléaires civiles. La coopération internationale est, dans ce domaine, primordiale pour maintenir, voire relever encore, les niveaux de sûreté, mais aussi pour résoudre les problèmes de sûreté et de réglementation actuels et futurs en se fondant sur les connaissances les plus récentes et les méthodes les plus modernes.

Gestion des déchets radioactifs

Mission : Aider les pays membres dans le domaine de la gestion des matières et déchets radioactifs, essentiellement en élaborant des stratégies pour gérer de façon sûre, durable et globalement acceptable tous les types de déchets radioactifs, en particulier ceux à vie longue, et les combustibles usés.

Qu'ils soient dotés de programmes électronucléaires ou non, tous les pays peuvent se trouver en possession de substances ou de déchets radioactifs résultant de pratiques passées ou présentes, et doivent donc en assurer une gestion responsable vis-à-vis des générations actuelles et futures. Dans ce domaine, d'importants progrès ont été accomplis, et les pays membres de l'AEN détiennent aujourd'hui une solide expérience du traitement, du conditionnement, de l'entreposage, du transport et du stockage de ces déchets et matériaux. La gestion à long terme des déchets radioactifs fait l'objet d'efforts particuliers pour continuer à intégrer au processus décisionnel les progrès techniques et les exigences de la société, mais aussi pour affiner le régime

réglementaire et la politique générale en la matière. De la coopération internationale entre gestionnaires de déchets, autorités de sûreté, décideurs et chercheurs dépendent également une meilleure compréhension des problèmes et la formulation de solutions plus largement acceptées.

Radioprotection et santé publique

Mission : Aider les pays membres à élaborer leur réglementation et à mettre en œuvre le système de protection radiologique et, pour ce faire, identifier et traiter les problèmes théoriques, scientifiques, stratégiques, opérationnels et sociaux en temps utile et de façon prospective, et mettre en évidence leurs conséquences.

Pour utiliser la radioactivité et les substances radioactives en en tirant bénéfice, les pays membres de l'AEN s'investissent résolument dans la protection radiologique du public, des travailleurs et de l'environnement. De nouveaux défis scientifiques et sociaux continuent d'apparaître, en particulier la protection radiologique des espèces autres que l'homme et l'application aux prises de décision concernant le risque radiologique des approches modernes de la gestion du risque. Face à ces défis, les normes et le système international de protection radiologique, et les politiques et réglementations nationales doivent aussi évoluer. Il y va de l'intérêt de tous les pays membres de l'AEN d'exploiter en commun leur expérience pour s'attaquer aux nouveaux problèmes et à leurs implications pratiques, en se concentrant sur les aspects réglementaires, scientifiques, techniques et pratiques de la radioprotection.

Sciences nucléaires

Mission : Aider les pays membres à recenser, confronter, élaborer et diffuser les connaissances techniques et scientifiques fondamentales indispensables pour assurer un fonctionnement sûr, fiable et économique des systèmes nucléaires actuels et mettre au point les technologies de la prochaine génération.

La qualité du fonctionnement et le haut niveau de sûreté des installations nucléaires, de même que le développement de programmes nucléaires, dépendent de l'existence de moyens de recherche et de compétences techniques dans des disciplines fondamentales telles que la physique nucléaire, la physique des rayonnements, la thermohydraulique, la neutronique, la chimie du combustible et les sciences des matériaux. Les progrès de la connaissance dans ces disciplines rejailliront largement sur les technologies nucléaires actuelles et futures. Il est par conséquent vital pour la poursuite des activités nucléaires de favoriser le maintien et l'enrichissement de ces savoirs dans un cadre international et d'intensifier la diffusion des résultats scientifiques.

Économie, ressources et technologie

Mission : Fournir aux gouvernements, pour leurs analyses et leurs choix de politiques, des informations fiables, faisant autorité, sur les technologies, les aspects économiques, les stratégies et les ressources nucléaires, notamment sur le rôle de l'énergie nucléaire dans la perspective du développement durable et sur sa place dans les politiques énergétiques nationales et internationales.

L'énergie, en particulier l'électricité, est un bien vital dans notre monde moderne. Les gouvernements des pays de l'OCDE sont conscients qu'il leur revient d'en assurer la fourniture à un coût raisonnable, en toute sécurité et avec un impact minimal sur l'environnement. L'énergie nucléaire permet de satisfaire une partie significative de la demande d'électricité dans les pays de l'OCDE ; elle pourrait occuper une place encore plus grande à l'avenir. Il existe bien des synergies entre les différents aspects de l'énergie nucléaire dans chaque pays, et ce secteur a des répercussions internationales considérables. La valeur ajoutée de l'AEN vient du fait qu'elle investit un large éventail de compétences dans des études présentant des résultats et conclusions fiables sur lesquelles peuvent s'appuyer des politiques nationales rationnelles.

Affaires juridiques

Mission : Contribuer à la création des régimes juridiques nationaux et internationaux indispensables à l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris au commerce international de matières et d'équipements nucléaires ; analyser les questions de la responsabilité et de l'indemnisation des dommages nucléaires et être un centre d'information et d'enseignement sur le droit nucléaire.

Pour susciter la confiance, l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit s'appuyer sur des régimes juridiques complets et efficaces protégeant le public et l'environnement naturel contre les risques inhérents à ces activités. Ces régimes englobent la réglementation nationale, la coopération bilatérale comme multilatérale, et aussi l'harmonisation des politiques et législations nationales à travers l'adhésion des pays aux conventions internationales. Ils doivent être suffisamment solides pour fixer des limites et les faire respecter, mais assez souples pour pouvoir évoluer avec le progrès technologique et les préoccupations du public.

Services de la Banque de données

Mission : Constituer pour ses pays membres le centre international de référence où trouver les outils nucléaires de base, tels que des codes de calcul

et des données nucléaires pour analyser et prévoir les phénomènes nucléaires ; offrir un service direct à ses utilisateurs comprenant la mise au point, l'amélioration et la validation de ces outils, ainsi que leur fourniture sur demande.

Les codes de calcul et les données nucléaires de base sont les principaux outils d'analyse et de prévision des phénomènes dans le domaine nucléaire. Or il est essentiel que ces codes et données bénéficient d'une validation internationale avant d'être diffusés pour être utilisés par les acteurs du secteur nucléaire.

La Banque de données fait partie de l'AEN, mais elle a une composition propre et un budget séparé. Les relations entre la Banque de données et le Secrétariat général reposent sur le principe du bénéfice mutuel. La Banque de données bénéficie de l'infrastructure générale du Secrétariat à laquelle elle contribue également. Elle met ses compétences au service des autres secteurs de l'AEN.

Information et communication

Mission : Fournir aux gouvernements des pays membres et à d'autres acteurs importants des informations tirées des activités de l'AEN et faire mieux connaître et mieux comprendre les dimensions scientifiques, techniques et économiques des activités nucléaires mais aussi rehausser la notoriété de l'AEN.

La communication d'informations faisant autorité et d'analyses rigoureuses aux décideurs et autres milieux intéressés conditionne l'adoption de décisions éclairées et largement approuvées dans le domaine de l'énergie nucléaire. En améliorant sa notoriété et son aptitude à communiquer les résultats de son travail aux pays membres, l'Agence y contribue.

III. Synergies et efficacité

En se montrant plus ouverte, l'AEN sera en mesure de bénéficier davantage des apports et des expériences externes, et de valoriser pleinement ses travaux. Une plus grande participation de l'Agence à des études de plus grande portée et un renforcement des échanges avec d'autres organisations internationales permettraient d'améliorer leur complémentarité, de créer des synergies et d'utiliser efficacement les contributions financières des pays membres. L'aide des pays membres est essentielle pour garantir la cohérence et la complémentarité des activités des organisations internationales compétentes, lors de l'approbation de leurs programmes de travail respectifs.

Afin d'intégrer les connaissances et les résultats des travaux de l'AEN aux analyses énergétiques, socioéconomiques et environnementales de l'OCDE et d'offrir aux pays membres un point de vue cohérent et équilibré de l'OCDE sur les questions énergétiques, l'Agence **recherchera des synergies avec l'ensemble de l'OCDE** notamment en participant aux activités horizontales de l'Organisation dans des domaines tels que le développement durable et l'ouverture des marchés, et elle poursuivra la coopération établie avec **l'Agence internationale de l'énergie (AIE)** sur la base d'une indépendance réciproque et en respectant les domaines de compétence clairement définis, conditions de l'objectivité des analyses effectuées par les deux agences.

Afin d'assurer la complémentarité et de renforcer la synergie avec **l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)** et d'autres organismes internationaux, d'optimiser l'utilisation des ressources, de tirer parti des compétences de l'AEN et de diffuser les résultats de ses travaux à un plus vaste public, l'Agence renforcera sa coopération et s'efforcera de limiter encore les chevauchements et doublons avec l'AIEA, et elle développera les synergies avec la Commission européenne et avec d'autres groupes tels que le Groupe du G-8 sur la sûreté et la sécurité nucléaires, en tant que de besoin.

Les relations de l'AEN avec **l'industrie** seront fondées sur la reconnaissance du fait que l'AEN est une organisation intergouvernementale dont les membres déterminent le programme ainsi que le niveau approprié de participation de l'industrie à ses travaux. Cela étant, l'ouverture des marchés de l'électricité et la privatisation des moyens de production donnent à l'industrie un rôle de premier plan. Afin de tirer davantage parti des contributions de l'industrie, l'Agence créera des synergies fructueuses avec les principaux groupes et organismes représentatifs de l'industrie nucléaire dans les pays membres et intensifiera les échanges avec l'industrie dont pourraient bénéficier les activités de l'AEN.

Conserver une composition relativement restreinte et homogène en fonction de critères convenus, et établir une **coopération avec des pays non membres**, notamment avec la Russie et la Chine, qui puisse à la fois les aider et apporter une valeur ajoutée au programme de l'Agence en tenant compte des réalités financières, politiques et pratiques de l'OCDE en matière de relations avec les pays non membres, sont les moyens pour atteindre l'objectif d'établir des relations efficaces avec les pays non membres dont la participation au programme de travail de l'AEN peut être mutuellement avantageuse tout en limitant les adhésions futures aux pays susceptibles d'apporter à l'Agence une contribution notable.

Des **méthodes de travail** de l'AEN efficaces visent à établir par un programme de travail parfaitement adapté aux besoins des pays membres et à

fournir un travail de qualité dans les délais et à un coût raisonnable. La souplesse et la réactivité, qui sont des atouts traditionnels de l'AEN, doivent être préservés. Le Plan stratégique 2005-2009 de l'AEN réserve une place particulière à la gestion des questions intersectorielles ainsi qu'au suivi et à l'évaluation du Plan stratégique lui-même.

Le **Comité de direction** a pour fonctions de s'assurer que la mission de l'Agence et les tâches qui lui sont confiées sont réalisées conformément aux dispositions des statuts de l'Agence et aux décisions du Conseil de l'OCDE et de garantir la capacité d'adaptation de l'Agence aux besoins des pays membres. Il donne à l'AEN les orientations politiques dont elle a besoin pour lui permettre de jouer un rôle plus politique au-delà de ses domaines de spécialisation. À cette fin, le Comité de direction renforcera sa participation à la préparation du Programme de travail, évaluera et suivra sa mise en œuvre ainsi que celle du Plan stratégique, donnera à l'AEN une mission plus orientée sur les politiques et resserrera les liens avec les comités techniques permanents tout en améliorant l'efficacité de ses méthodes de travail.

Composés d'experts des pays membres, les **comités techniques permanents** constituent un atout majeur et spécifique de l'AEN, qui lui confère la souplesse nécessaire pour s'adapter aux nouveaux problèmes et permet de dégager rapidement des consensus. Les comités techniques permanents, sous l'impulsion du Comité de direction, promouvoir la coopération internationale dans les champs d'action stratégiques de l'AEN, développeront des approches communes et des consensus, optimiseront la coordination entre eux et traiteront efficacement les questions intersectorielles, et suivront la mise en œuvre du Plan stratégique dans leurs domaines de travail tout en réexaminant régulièrement leurs méthodes de travail et en les adaptant si nécessaire pour les rendre plus efficaces.

L'Agence garantira une hiérarchisation pertinente de ses activités et assurera la transparence de son Programme de travail. Dans un contexte de croissance zéro ou décroissance des budgets, l'AEN poursuivra ses efforts en vue d'une amélioration constante de **l'efficacité du Secrétariat** en rationalisant ses procédures administratives, tirant parti des technologies modernes et en s'assurant de l'adéquation de sa structure.

La réalisation des objectifs définis par le Plan stratégique présuppose des ressources financières stables et prévisibles, ainsi que la présence de personnel très qualifié qui garantit la haute qualité des travaux de l'Agence. À cette fin, l'Agence consolidera le financement du cœur de son programme, recherchera des sources supplémentaires de financement et attirera les meilleurs spécialistes tout en gérant ses ressources de façon efficace.